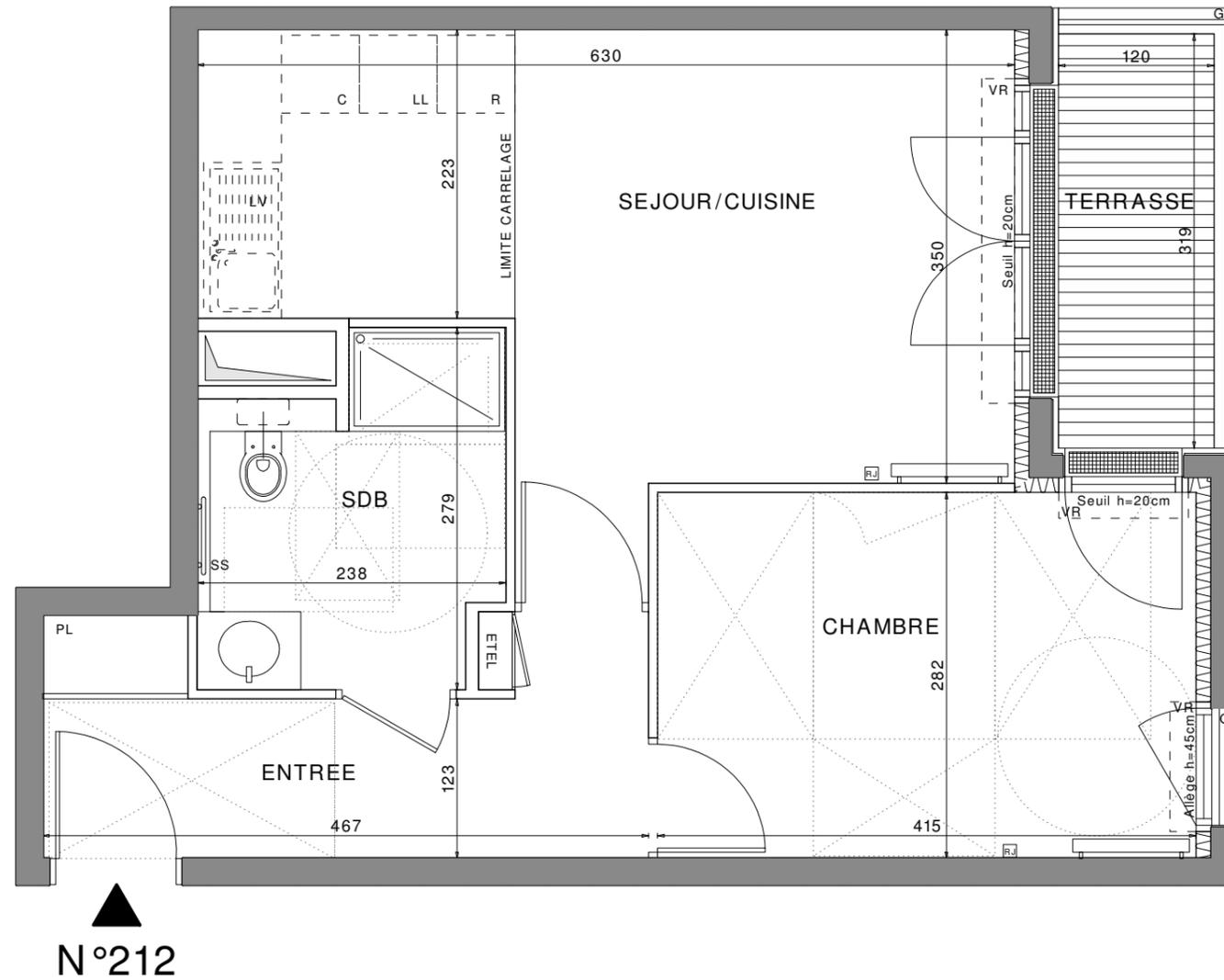


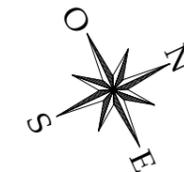


HALL 2
APPARTEMENT DE 2 PIECES
n° 212 au 1er étage

ENTREE	7.16 m ²
SEJOUR/CUISINE	19.89 m ²
CHAMBRE	11.70 m ²
SALLE D'EAU	5.76 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	44.51 m²
TERRASSE	3.83 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	48.34 m²



N°212



LEGENDE			
	Prise RJ45		Sèche-serviettes
	Volet roulant		Radiateur
	Volet battant		Réfrigérateur
	Soffite/Faux-plafond		Lave vaisselle
	Garde-corps		Lave linge
	Tableau électrique		Cuisson
	Placard		Retombée de poutre
	SS		
	R		
	LV		
	LL		
	C		
	Retombée de poutre		

Indice 0 Septembre 2018

Echelle:

Cabinet François de Alexandris

Nota : Les surfaces de placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées de poutre, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.